



Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

20 mai 2005

>> INFO SNAM-HP - CMH NUMERO SPECIAL GOUVERNANCE

Cher(e)s Collègues,

C'est par ordonnance publiée au journal officiel le 3 mai 2005 que sont maintenant fixées les nouvelles règles de l'organisation interne des hôpitaux.

" Passer par ordonnance " signifie que pendant 18 mois, à raison d'au moins une réunion mensuelle, le texte à été négocié et les décrets épluchés par nos organisations. Même si le choix de la procédure ne nous revient pas, il est clair que si ce texte avait été voté sous forme de loi à l'assemblée nationale, les conditions ne nous auraient pas permis de le remodeler profondément. Pour l'affirmer qu'on se souvienne des rapports Couanau et de celui des consorts Valancien et Perrin, commandés pour préparer la loi et dont nos députés s'étaient alors emparés.

Avons-nous bien fait de négocier ou aurions-nous dû rejoindre le front du refus en attendant le matin du grand soir ?

Pour y répondre rappelons la situation de départ :

- Des responsables médicaux et des médecins sans responsabilité vis-à-vis des affectations de personnel, des directions de soins et, d'une façon générale, rongés par une suradministration occupante et son système de réunions à rallonge.
- Une organisation médicale intangible et divisée.
- Un "enfermement" financier ne laissant qu'une place accessoire aux médecins dans les choix stratégiques.
- Un directeur tout puissant et des médecins ne pesant guère au conseil d'administration et dont la CME était finalement un exutoire plus qu'un contre pouvoir.

Qui avait intérêt à maintenir un tel édifice ?

Si une grande majorité souhaitait le changement, que nous proposait-on il y a 18 mois ?

- Des pôles économiques avec un chef de pôle nommé par le directeur et la disparition des structures à connotation médicale.
- Un conseil exécutif (CE) avec des médecins minoritaires et un directeur de soin en arbitre.
- Une oligarchie médicale siégeant au CA et au CE capturant les pouvoirs au profit de certains.
- Une CME dont les attributions étaient fortement réduites

- Des praticiens hospitaliers exécutants tirés au sort dans les conseils de pôles sans rôle dans la nomination des responsables médicaux ni la politique médicale.

Au terme de cette négociation qu'en est-il ? Qu'avons-nous obtenu ?

- L'hôpital est organisé en pôles et services médicaux sur la base du projet médical.
- Le conseil exécutif est à parité médecins et administration. Le directeur des soins, s'il est présent, l'est au titre de l'administration. Pour la première fois la communauté médicale dispose des moyens de se faire entendre au plus haut niveau de l'organisation hospitalière.
- Aux représentants médicaux du CE s'ajoutent ceux qui représentent la CME au CA. C'est ainsi une dizaine de médecins et non 2 qui représentent la communauté médicale.
- La CME conserve et amplifie ses prérogatives. Elle dispose en particulier d'un pouvoir d'alerte vis-à-vis du conseil d'administration. Nous avons obtenu le maintien de toutes ses missions actuelles.
- Les conseils de pôles sont élus et les médecins sont au centre de la nomination du responsable de pôle.

Bien évidemment, cette réforme doit aussi être lue au travers du choc démographique médical, de la mise en œuvre de la T2A et du bouleversement lié au vieillissement de la population.

Rappelons que la T2A a été adoptée en octobre 2002 par un vote qui rassemblait actuelle majorité et actuelle opposition parlementaire. Les organisations syndicales aujourd'hui si véhémentes sur ce sujet ont été absentes lors de cet événement. Nous continuons à nous battre sur ce front.

A l'opposé, en privilégiant la désinformation, la manipulation électoraliste et la politique de la chaise vide, certaines organisations fragilisent l'action syndicale et surtout la position de la communauté médicale.

Au contraire, nous vous engageons à vous emparer des lieux de décisions et à utiliser la boîte à outils qui est maintenant élaborée. C'est ainsi que nous éviterons les dérives du "tout économique" et que nous renforcerons la place de la logique médicale à l'hôpital. Nous continuerons à être présents, exigeants et combatifs dans tous les lieux de négociation.

Pour être entendus nous devons être unis.

Vive l'hôpital public !

R. Rymer - Président du SNAM-HP
F. Aubart - Président de la CMH

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.